
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

64/23-11-2024 Objet : Réalisation d'un contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 142 855.32 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la rénovation énergétique d'un bâtiment destiné à accueillir les locaux de la mairie. Ce prêt complémentaire est souscrit en complément d'un premier prêt de 118 176 € souscrit en 2023 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette même opération : le Prêt complémentaire objet de la présente délibération est souscrit afin de compléter le financement du projet car une subvention FRATRI de 142 840€ initialement attendue n'a finalement pas été obtenue.

La commune n'a pas reçu la subvention FRATRI demandée auprès de la Région d'un montant de 142 855.32 €.

Afin de combler ce manque de financement, il y aurait donc lieu de réaliser un emprunt.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt complémentaire composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 142 855.32 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique SPL

Montant : 142 855.32 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,58 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6,43 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 80 €

Pour rappel, les caractéristiques du premier Prêt souscrit sur l'opération en 2023 :

- Ligne du Prêt : GPI-AmbRE
- Montant : 118 176 €
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

- *Durée d'amortissement : 20 ans*
- *Périodicité des échéances : trimestrielle*
- *Taux d'intérêt annuel fixe : 3.79 €*
- *Amortissement : Déduit (échéances constantes)*
- *Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation*
- *Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant de la phase de mobilisation*
- *Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*
- *Typologie Gissler : 1A*
- *Commission d'instruction : 0.06 € (6 points de base) du montant du prêt.*

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

65/23-11-2024 Objet : DM n°1 au Budget Primitif 2024

Vu la délibération n°64/22-11-2024 autorisant Monsieur le Maire à signer un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 142 855.32 €, il y aurait lieu de prévoir une décision modificative au budget primitif 2024.

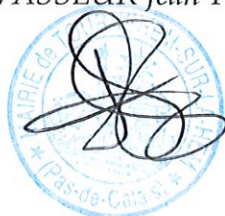
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 :

Recettes d'investissement :

Compte 1641 (emprunt) : + 142 855.32 €

Compte 1328 (subvention FRATRI) : - 142 855.32 €

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



Certifié Exécutif

Tournehem s/Hem le 25-11-2024

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

66/23-11-2024 Objet : DM n°2 au Budget Primitif 2024

La société J&S Market peut percevoir pour sa création l'aide à la rénovation de vitrines d'un montant de 249 €. Il y a donc lieu de prévoir une décision modificative au budget primitif 2024 afin de pouvoir verser cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 :

Dépenses d'investissement :

Compte 20422 : + 249 €

Compte 231 : - 249 €

- décide d'amortir cette dépense sur une période de 2 ans, à savoir :

- pour 2024 : 12.10 €
- pour 2025 : 124.50 €
- pour 2026 : 112.40 €

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



Certifié Exécutoire
Tourenehem s/Hem le 25-11-2024
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

67/23-11-2024 Objet : Arbre de Noël communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de la société Boomerang annonçant l'annulation du spectacle prévu ce 24 novembre 2024 pour le Noël des enfants de la commune. La commune a reçu 132 réservations mais la société Boomerang estime que le taux de remplissage n'est pas suffisant car elle n'a pas eu de retour des autres communes contactées.

Monsieur le Maire propose d'offrir une place de cinéma. Ociné de Saint-Omer a été contacté et propose des places à 7€ avec une validité de 6 mois/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acheter des places de cinéma à 7€ pour Ociné à Saint-Omer pour tous les enfants de la commune âgés de 3 à 10 ans.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

68/23-11-2024 Objet : Achat de lots pour le concours de Noël

Comme les années précédentes, il y a lieu de prévoir des récompenses au concours des illuminations de Noël.

En 2023, la commune avait offert des cartes cadeaux Centrakor d'une valeur de 30€, 20€ et 10€ aux 3 premiers gagnants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acheter 3 cartes cadeaux d'une valeur de 30€, 20€ et 10€.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

69/23-11-2024 Objet : Avis du conseil municipal sur la mise en place de décorations extérieures de Noël

Monsieur le Maire explique que le contrat de location d'illuminations de Noël arrive à échéance et qu'il y a donc lieu de prévoir son renouvellement pour cette année.

Deux devis sont proposés.

Chaque conseiller se prononce.

Après en avoir discuté le conseil municipal émet un avis défavorable, par 11 voix contre et 1 abstention, au renouvellement de la mise en place de décorations de Noël dans les rues du village pour les raisons suivantes :

- Le montant de cette dépense augmentant chaque année, est-il nécessaire de prévoir une telle dépense !
- Il sera demandé aux employés communaux de fabriquer des décors de Noël.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois novembre à 9 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 18 novembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à FONTAINE Sabine), DUVIVIER Odile (pouvoir donné à BAL Julian), LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine, et JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 09/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

23 novembre 2024

N° délibération

70/23-11-2024 Objet : Consultation des communes sur le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale

Début 2024, la CAPSO a engagé la révision de sa Convention Intercommunale d'Attribution des logements locatifs sociaux, qui était arrivée à échéance fin 2023, ainsi que l'actualisation de son Document Cadre d'Orientation et de son Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative Sociale et d'Information du Demandeur.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur avait déjà été modifié en 2022 pour y intégrer un système de cotation de la demande de logement social, conformément à la Loi ELAN et à ses décrets d'application, qui rendaient sa mise en place obligatoire, à compter du 31 décembre 2021, pour tous les EPCI tenus de se doter d'un Plan Local de l'habitat (PLH) o ayant la compétence habitat et au moins un Quartier en politique de la Ville.

Un large travail partenarial a été mené tout au long de l'année avec les maires des communes et les acteurs locaux de l'habitat pour évaluer la politique menée depuis 2018 et actualiser le

diagnostic du territoire, en vue de définir la stratégie et les objectifs d'attribution de la nouvelle Convention intercommunale d'Attribution.

Ce travail a conduit également à proposer des modifications de la cotation de la demande de logement social et à revoir l'organisation du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur, prévus dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du demandeur.

L'ensemble des documents a été présenté à la Conférence Intercommunale du Logement du 16 octobre 2024, qui a rendu un avis favorable.

Conformément à l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de plan modifié doit désormais être munis pour avis aux 53 communes membres de l'EPC et au représentant de l'Etat dans le département, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la CAPSO.

Les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de leur saisine pour rendre un avis, au-delà, il sera considéré comme favorable.

Aussi au regard de ce qui précède et après consultation du nouveau PPGDLSID, il est proposé aux membres du conseil municipal de Tournehem-sur-la-Hem d'émettre un avis sur cette version actualisée.

Le conseil municipal

Vu l'article L441-2-11 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement de la CAPSO du 16 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, décide de :

- Rendre un avis favorable sur le projet de Plan partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des demandeurs de la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

